|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif des radiocommunications Genève, 25-27 juin 2012** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Addendum 2 au Document RAG12-1/1-F** |
| **30 mai 2012** |
| **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| rapport à la dix-neuvième réunion du groupe consultatif des radiocommunications | |
| Activités de Commissions d'études | |

# 1 Méthodes de travail

Les Commissions d'études ont poursuivi leurs activités dans le cadre d'une structure des commissions d'études (CE) et des groupes de travail stable, conformément aux programmes de travail définis dans le Plan opérationnel de l'UIT-R. Les méthodes de travail ont été appliquées de manière satisfaisante, conformément aux Résolutions UIT-R 1-5 et 1‑6 (ainsi qu'aux lignes directrices connexes).

# 2 Accès aux documents des réunions

Conformément aux modifications apportées par l'AR-12 à la Résolution UIT‑R 1, les documents de réunion sont désormais publiés par le personnel du Département des Commissions d'études tels qu'«ils ont été reçus» sur une page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable, et les versions officielles sont mises en ligne sur le site web dans un délai de trois jours ouvrables. Un système visant à permettre aux auteurs des contributions de télécharger leurs contributions directement dans le dossier contenant les documents tels qu'«ils ont été reçus» est actuellement à l'étude.

On a continué à privilégier le recours aux moyens électroniques, ce qui a été extrêmement utile aux délégués et a permis de réaliser des économies de papier appréciables. L'accès à la documentation via un site web spécial Sharepoint est désormais pratique courante pendant les réunions, et seul un petit nombre de copies papier sont imprimées pour les réunions qui ont lieu à Genève. Les prochaines réunions des commissions d'études et des groupes de travail seront toutes organisées sans support papier, comme c'est déjà le cas lors de la plupart des réunions de l'UIT-T. Le recours aux solutions Sharepoint a été étendu aux réunions qui se tiennent à l'extérieur de Genève et toutes ces réunions se déroulent désormais sans aucun document papier.

Un dispositif de synchronisation des fichiers est actuellement mis en oeuvre pour toutes les réunions des commissions d'études et des groupes de travail, afin de faciliter l'accès aux versions les plus récentes des documents pendant les réunions.

# 3 Salles de réunion

La pénurie de salles de réunion au siège de l'UIT nuit de plus en plus souvent à la planification efficace des réunions. Ce problème est encore aggravé par les facteurs suivants, à savoir:

i) nombre croissant de réunions organisées par les Secteurs et le Secrétariat général;

ii) pénurie de salles de réunion pouvant accueillir entre 150 et 200 participants;

iii) nécessité d'éviter tout chevauchement et toute incompatibilité entre les dates des réunions;

iv) longs délais nécessaires pour les réservations et insuffisance d'installations de remplacement telles que le CCV et le CICG.

# 4 Liste des participants

Il est prévu de mettre en place à la fin de l'année une version en ligne de la liste des participants. L'accès à cette version en ligne sera limité aux utilisateurs du système TIES. Il sera possible de faire des recherches dans cette liste dynamique à partir de paramètres comme le nom, le membre et le rang dans la délégation.

# 5 Interprétation

En ce qui concerne les réunions prévues avec interprétation, il convient de noter que l'interprétation ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées au secrétariat du BR ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)) au moins un mois avant le début de la réunion. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

# 6 Participation à distance

Conformément à la Résolution 167 (Guadalajara, 2010), la Conférence de plénipotentiaires a chargé les Directeurs des Bureaux de prendre des mesures, après consultation des Groupes consultatifs des Secteurs, afin de mettre à disposition des moyens appropriés de participation ou d'observation par voie électronique lors des réunions des Secteurs, pour les délégués qui ne sont pas en mesure de participer aux réunions présentielles.

Au sein du Bureau des radiocommunications, des essais à grande échelle de logiciels de participation à distance ont été effectués avec succès pour les réunions des commissions d'études et des groupes de travail de l'UIT-R en septembre/octobre 2011 et en avril/mai 2012. Ces essais ont essentiellement consisté à fournir une liaison audio et à afficher les documents édités en plénière. D'autres options plus perfectionnées, telles que le partage de l'édition de documents et une participation à distance complète, sont désormais à l'étude. Des moyens de participation à distance ont également été mis à disposition à l'occasion du séminaire de la Commission d'études 5 tenu récemment. Bien que ces essais aient donné de bons résultats, ils ont néanmoins soulevé un certain nombre de problèmes d'ordre opérationnel et technique et de procédure, qui doivent être examinés plus en détail. Ces questions sont traitées dans l'Annexe 1.

Les prochaines séances plénières des commissions d'études seront diffusées sur le web dans toutes les langues disponibles (c'est‑à‑dire dans toutes celles pour lesquelles une demande aura été faite dans ce sens – voir le § 5). Il ne sera pas nécessaire de s'inscrire à la réunion pour avoir accès à la diffusion sur le web.

En ce qui concerne les prochaines séries de réunions des groupes de travail, des possibilités de diffusion sur le web et des moyens «Adobe Connect», en anglais seulement, seront également offertes pour les plénières. Les participants à distance désireux de participer activement aux travaux (par exemple en présentant une contribution) devront s'inscrire au préalable à la réunion et coordonner leur participation active avec le Conseiller responsable. Ceux qui souhaitent simplement suivre les débats n'auront pas besoin de s'inscrire à la réunion. Le secrétariat mettra tout en oeuvre pour faciliter cette participation active, mais il convient de reconnaître que dans certains cas, cela ne sera peut-être pas possible en raison de différents facteurs: il se peut que les salles de réunion ne soient pas toutes dûment équipées, que les effectifs de personnel d'appui soient limités et qu'un grand nombre de réunions se tiennent en parallèle, sans oublier la nécessité, pour les participants à distance, de disposer d'un accès à Internet de haute qualité ainsi que d'une connexion téléphonique.

Un rapport sur les résultats obtenus dans la réalisation de ces nouveaux essais sera présenté à la prochaine réunion du GCR.

# 7 Activités notables données par les commissions d'études

Depuis la dernière réunion du GCR, les activités menées par les commissions d'études ont essentiellement consisté à procéder à la normalisation en cours des systèmes de radiocommunication, à établir la version finale des textes relatifs à la CMR-12 et à entreprendre les études demandées en vue de la CMR-15. On trouvera ci-après certaines des activités notables menées par chaque commission d'études:

• Avec l'approbation de la Recommandation UIT-R SM.1896, ainsi que des rapports UIT‑R SM.2153, SM.2154 et SM.2179, qui ont été pris en compte lors de la révision de la Résolution UIT-R 54 par l'AR‑12, la Commission d'études 1 a d'ores et déjà assuré une certaine harmonisation des dispositifs à courte portée et poursuivra ses efforts dans ce sens en application de la Résolution susmentionnée.

• Avec l'élaboration du Rapport UIT-R M.2176, intitulé «Vision et spécifications de l'interface (des interfaces) radioélectrique(s) de satellite pour les IMT évoluées», l'UIT-R a engagé le processus consistant à établir des Recommandations UIT-R relatives à la composante satellite d'une (d')interface(s) radioélectrique(s) pour les IMT évoluées. Ces travaux sont effectués sur la base de la Résolution UIT‑R 57.

• L'approbation du Rapport UIT-R S.2199, intitulé «Etudes sur la compatibilité des systèmes à accès hertzien large bande (BWA) et des réseaux du service fixe par satellite (SFS) dans la bande 3 400-4 200 MHz» est le résultat des travaux fructueux menés conjointement par les groupes de travail compétents des CE 4 et 5.

• L'étude des critères de protection applicables aux instruments de recherche et de sauvetage Cospas-Sarsat ainsi qu'aux terminaux d'utilisateurs locaux a bien avancé et a donné lieu à l'approbation des Recommandations révisées UIT-R M.1478-2 et UIT-R 1731-2.

• Les travaux sur l'utilisation des systèmes du SMS en cas de catastrophe naturelle ont également beaucoup progressé, avec l'approbation de la version révisée de la Recommandation UIT‑R M.1854-1 et du Rapport UIT-R M.2149, ainsi qu'avec l'approbation d'une série de nouvelles Recommandations UIT-R M.1901 à M.1906 relatives aux caractéristiques et aux critères de protection associés au service de radionavigation par satellite.

• Les travaux relatifs aux IMT évoluées ont progressé conformément aux délais prévus. La Recommandation de l'UIT-R exposant les prescriptions techniques détaillées des IMT évoluées a été adoptée au cours de la réunion de la CE 5 qui s'est tenue en novembre 2011 et qui a été approuvée par la suite à l'AR-12.

• La Commission d'études 3 a présenté la méthode de diffraction de Bullington, assortie de modifications destinées à assurer une transition sans heurts entre les trajets en visibilité directe et les trajets transhorizon de la Recommandation UIT-R P.526-12 et a appliqué en conséquence ce modèle sous la forme d'une modification apportée aux Recommandations UIT‑R P.452-15, P.1812-2 et P.2001. Cette dernière Recommandation, entièrement nouvelle, présente un modèle de propagation radioélectrique de Terre sur de très grandes distances dans la gamme comprise entre 30 MHz et 50 GHz.

• Conformément aux nouvelles dispositions de la Résolution UIT-R 25-3, la Commission d'études 3 a élaboré quatre Recommandations révisées (P.528-3, P.617-2, P.837-6 et P.2001), qui comprennent à présent des ensembles de données ou des logiciels considérés comme faisant partie de ladite Recommandation.

• Au cours de la première série de réunions des GT 5A, 5B et 5C de la période d'études actuelle, un séminaire d'une journée consacrée aux points de l'ordre du jour de la CMR-15 présentant de l'intérêt pour les activités de la Commission d'études 5 a été organisé. Ce séminaire a permis de donner une idée précise des points de l'ordre du jour de la CMR-15 dont les groupes de travail de la Commissions d'études 5 sont responsables ou à l'étude desquels ils contribuent. Les 240 participants à ce séminaire, qui se sont félicités de cette initiative, ont procédé à un échange de vues ouvert sur les différentes questions à l'étude.

• La Commission d'études 6 a reçu un Emmy Award pour ses travaux sur la normalisation de la mesure de l'intensité sonore dans le domaine de la radiodiffusion audio (Recommandation UIT-R 1770-2). Des progrès considérables ont été accomplis dans les domaines de la télévision à trois dimensions (3DTV) et de la télévision à ultra haute définition (TVUHD) et un certain nombre de Recommandations font actuellement l'objet de la procédure d'adoption et d'approbation simultanées. Une démonstration de TVUHD a été présentée à l'UIT par NHK (Japon). Les délégués participent activement aux travaux du Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur l'accessibilité des supports audiovisuels (FGA‑VA).

# 8 Liaison et collaboration avec l'UIT‑D et l'UIT‑T, ainsi qu'avec d'autres organisations

Les activités intersectorielles ont été nombreuses au cours de cette période, notamment en ce qui concerne les thèmes prioritaires pour l'UIT que sont les changements climatiques, les communications d'urgence et l'accessibilité.

*En ce qui concerne l'UIT‑D*: La contribution du BR aux Forums de développement du BDT s'est poursuivie. Ces Forums permettent de présenter les activités de normalisation de l'UIT-R et de mettre en évidence leur contribution à la mise en oeuvre de la Résolution 123 (Rév. Antalya, 2006) pour la réduction de l'écart en matière de normalisation.

Des experts de la Commission d'études 1 de l'UIT‑R continueront de prêter leur assistance aux fins de la mise au point de l'application logicielle SMS4DC, conformément à la Résolution UIT‑R 11‑4.

S'agissant des travaux menés par les commissions d'études de l'UIT‑D:

• Le BR a contribué à la réunion du Groupe du Rapporteur 9‑3/2, en décrivant les résultats de l'AR-12 et de la CMR-12 présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.

• Le GT 7C de l'UIT‑R a donné des renseignements au Groupe du Rapporteur de l'UIT‑D pour la Question 22/2 (Recours à la télédétection utilisant les radiocommunications embarquées pour la prévision et la détection des catastrophes et l'atténuation de leurs effets).

• La Commission d'études 1 de l'UIT‑R a continué de collaborer activement avec la Commission d'études 2 de l'UIT‑D en ce qui concerne la mise en oeuvre de la nouvelle phase des études entreprises au titre de la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) de la CMDT. Sur la base du nouveau Manuel sur le contrôle du spectre qui vient d'être approuvé, le GT 1C de l'UIT-R a continué de fournir des renseignements techniques sur le contrôle des émissions, afin de contribuer aux études menées au titre de la Question UIT-D 23/1 (Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques).

• Le Rapport UIT-R BT.2140 sur le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique de Terre continue d'être mis à jour et complété par de nouveaux renseignements sur les différents pays. L'élaboration du Manuel sur la mise en oeuvre de la télévision numérique (DTV) se poursuit et la version finale de cet ouvrage devrait être prête cette année. On considère que ces travaux présentent un intérêt particulier pour l'UIT‑D.

• Le GT 4C de l'UIT‑R a communiqué des renseignements complémentaires à la Commission d'études 2 de l'UIT‑D concernant l'utilisation des réseaux du SMS en cas de catastrophe naturelle et d'autres situations d'urgence.

*En ce qui concerne l'UIT-T*: Outre les changements climatiques et les communications d'urgence, diverses questions présentent un intérêt mutuel pour l'UIT-R et l'UIT-T, à savoir:

• Résolution UIT-T 72 (Problèmes de mesure liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques): la Commission d'études 1 de l'UIT-R, notamment, a suivi les travaux menés par la CE 5 de l'UIT-T, en ce qui concerne la surveillance et la mesure des champs électromagnétiques.

• Suite au Forum organisé par l'UIT en mai 2011 sur les activités de normalisation relatives aux systèmes de télécommunication utilisant des lignes électriques (PLT), auquel un grand nombre d'organismes de normalisation ont participé, la Commission d'études 1 de l'UIT‑R a achevé ses travaux, en approuvant la Recommandation UIT-R SM.1879 et les Rapports, UIT‑R SM.2157, SM.2158 et SM.2212, qui traitent de l'incidence des systèmes PLT sur les services de radiocommunication dans les bandes de fréquences concernées. Cette collaboration étroite avec la Commission d'études 15 de l'UIT‑T s'est poursuivie, afin de suivre l'évolution des systèmes PLT et d'autres activités de normalisation connexes, en particulier pour les réseaux domestiques à bande étroite.

• Activités menées par la Commission d'études 13 de l'UIT-T concernant les normes applicables aux réseaux futurs et aux réseaux de prochaine génération ainsi que la gestion de la mobilité et la convergence entre systèmes fixes et systèmes mobiles, eu égard en particulier aux études effectuées actuellement par les Commissions d'études 4 et 5 de l'UIT‑R.

• Au cours de discussions de collaboration tenues récemment avec l'UIT‑T, l'ISO et la CEI sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, on a élaboré et approuvé des lignes directrices révisées applicables à la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI. Ces lignes directrices, établies par le Groupe spécialisé sur les brevets du Groupe de coopération en matière de normes mondiales (WSC), contiennent toutes les modifications proposées par l'UIT/ISO/CEI depuis l'adoption des Lignes directrices communes sur les brevets en mars 2007. Elles donnent en particulier des précisions sur la signification du terme «Brevet», et comportent un nouveau paragraphe intitulé «Cession ou transmission de droits de brevet». En outre, des discussions de collaboration ont eu lieu récemment avec l'UIT‑T et ont débouché sur l'élaboration et l'approbation d'une version révisée des lignes directrices sur les droits d'auteur en matière de logiciels de l'UIT.

• Activités menées par le Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur l'accessibilité des supports audiovisuels (FG‑AVA) dans le cadre de la Commission d'études 16 de l'UIT‑T et du Groupe mixte de coordination des activités sur l'accessibilité et les facteurs humains de l'UIT‑T (JCA-AHF) en ce qui concerne de nouvelles normes techniques destinées à apporter une assistance aux personnes handicapées.

• Le BR a contribué aux travaux de la Commission d'études 5 de l'UIT‑T en ce qui concerne les études de l'UIT‑R relatives aux changements climatiques et a également élaboré une brochure intitulée «Les radiocommunications et les changements climatiques». Cette brochure donne une vue d'ensemble de l'utilisation des systèmes de radiocommunication pour suivre l'évolution des diverses manifestations des changements climatiques et leurs incidences ainsi que du recours aux TIC et aux radiocommunications comme solution pour contribuer à une réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du globe.

Il reste nécessaire d'établir une coordination étroite sur diverses questions actuellement examinées par l'UIT‑T, qui empiètent sur des questions de radiocommunication, afin de réduire les risques de chevauchement des travaux et de double emploi avec les travaux menés par les deux Secteurs.

*En ce qui concerne d'autres organisations*: Une liaison très fructueuse s'est poursuivie entre les commissions d'études de l'UIT-R et d'autres organisations, compte dûment tenu de la Résolution UIT‑R 9‑3, le cas échéant. Des représentants de l'UIT-R et du BR ont continué de participer activement aux travaux du Groupe GSC (Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale). Une liaison a également été établie avec d'autres instances et organismes des Nations Unies dans différents domaines, par exemple, la météorologie spatiale, les changements climatiques et la surveillance du climat (OMM, CCNUCC, Forum humanitaire mondial, GEO, SFCG, NASA, ESA, JAXA) et l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (OMS).

# 9 Autres activités intersectorielles

Le BR a activement participé à d'autres activités intersectorielles intéressant les travaux des commissions d'études de l'UIT‑R, comme indiqué ci-dessous:

• *Sommet mondial sur la société de l'information*: Plusieurs activités ont été menées à bien conformément à la Résolution UIT-R 61 (Contribution de l'UIT R à la mise en oeuvre des résultats du SMSI), en particulier pour tenir compte des grandes orientations C2 et C6. Outre la participation au Groupe d'action du SMSI de l'UIT, ces activités ont consisté à transmettre au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI des résumés des activités de l'UIT‑R concernant la mise en oeuvre des résultats du SMSI et de la Résolution 140 (Rév. Guadalajara, 2010). Il convient également de souligner que l'UIT‑R a participé au Forum du SMSI (Genève, 14-18 mai 2012), en particulier pour traiter des questions liées à la grande orientation C2, par exemple «Techniques innovantes et nouvelles possibilités permettant d'avoir accès aux TIC: passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique de Terre et dividende numérique » et à la grande orientation C7 (cyberenvironnement), dans le cadre d'un exposé commun UIT/OMM ayant pour thème la surveillance des changements climatiques et la réduction des risques liés aux catastrophes.

• *Changements climatiques et communications d'urgence*:les activités intersectorielles continuent d'être coordonnées par le Groupe d'action de l'UIT sur les changements climatiques et les télécommunications d'urgence au titre de la Résolution 136 (Rév. Guadalajara, 2010), aux travaux duquel le BR a activement participé, notamment en ce qui concerne les activités préparatoires de l'UIT en vue de la Conférence des Nations unies sur le développement durable ([Rio+20](http://www.uncsd2012.org/rio20)) et la participation à cette conférence. En outre, le BR a participé à la Réunion interinstitutions sur les activités liées à l'espace extra‑atmosphérique, en présentant un rapport sur la manière dont les organisations du système des Nations unies utilisent les techniques spatiales pour résoudre les problèmes liés aux changements climatiques. L'AR‑12 a adopté la Résolution UIT-R 60 (Réduction de la consommation d'énergie pour la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques grâce à l'utilisation de technologies et systèmes de radiocommunication/TIC), qui donnera lieu à d'autres activités. A cet égard, une brochure spéciale intitulée «Les radiocommunications et les changements climatiques» a été établie. Cette brochure donne une vue d'ensemble de l'utilisation des systèmes de radiocommunication pour suivre les diverses manifestations des changements climatiques et leurs incidences, ainsi que du recours aux TIC et aux radiocommunications comme solution pour contribuer à la réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du globe. Les activités relatives à la mise en oeuvre des Résolutions UIT‑R 53 (Utilisation des radiocommunications pour les interventions et les secours en cas de catastrophe) et 55 (Etudes de l'UIT-R concernant la prévision ou la détection des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours) se poursuivent à l'UIT‑R.

• *Commission sur le large bande:* Le Groupe intersectoriel de la Commission sur le large bande de l'UIT a été créé pour appuyer les activités menées par la Commission sur le large bande. L'accent a été mis sur le rôle que jouent les radiocommunications, et plus particulièrement le large bande mobile, dont les systèmes IMT, qui constituent des exemples de systèmes TIC capables de donner accès rapidement et d'une manière efficace aux applications du large bande.

• *Travaux préparatoires en vue des réunions de l'UIT*: le BR a participé aux travaux préparatoires relatifs aux manifestations, conférences et réunions de l'UIT, notamment Telecom World 2012, la CMTI‑12, l'AMNT-12 et le FMPT-13.

**Annexe:** 1

Annexe 1  
  
considérations relatives à la participation à distance aux réunions de l'UIT‑R

Plusieurs délégués ont d'ores et déjà participé à distance à des réunions de l'UIT. Il s'agissait notamment de réunions des commissions d'études, des groupes de travail et d'ateliers de l'UIT-T, de réunions des groupes de travail du Conseil, de réunions de l'UIT-D et de réunions de la Commission sur le large bande ainsi que du Forum du SMSI. La participation électronique est donc en train de devenir une composante incontournable des méthodes de travail de l'UIT.

L'un des principaux atouts de la participation électronique est qu'elle permet d'accroître la participation régionale et d'assurer une représentation plus large des délégués des pays en développement. Outre qu'elle offre aux délégués une certaine souplesse, la participation par voie électronique contribue grandement à préserver la continuité des travaux, par exemple lorsque les réunions sont interrompues par des événements imprévus. Ces modalités font que les activités de l'UIT seront plus facilement accessibles à tous et permettront aux membres de faire des économies, sur les frais de voyage, par exemple.

Les résultats obtenus à ce jour ont fait apparaître un certain nombre de problèmes d'ordre technique et opérationnel ou de procédure, qui doivent être examinés plus avant. Ces problèmes sont présentés dans les paragraphes ci-après de la présente Annexe.

Malgré les difficultés, la mise en place d'un programme complet de participation à distance pourrait placer l'UIT en tête des autres institutions internationales et organisations s'occupant des TIC, en encourageant le recours à des techniques propres à favoriser la participation et à réduire les déplacements et, partant, les émissions de gaz à effet de serre.

# 1 Problèmes de procédure

Il faudra revoir les procédures et les aspects juridiques qui reposent aujourd'hui sur l'hypothèse que les réunions ont lieu avec des personnes présentes en face à face dans un lieu physique.

Il s'agit notamment de déterminer la manière de respecter le principe énoncé dans les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Chapitre II, section 11, N° 61) selon lequel il incombe au Président «de protéger le droit de toutes les délégations d'exprimer librement et pleinement leur avis sur le sujet en discussion» dans le contexte de la participation à distance.

Dans le cas où une question fait l'objet d'un vote, il faut également préciser la manière d'interpréter le numéro 115 des Règles générales susmentionnées, qui dispose ce qui suit: «1) La majorité est constituée par plus de la moitié des délégations présentes et votant.».

En conséquence, en ce qui concerne les parties des réunions des commissions d'études ou des groupes de travail où sont prises des décisions, la «participation à distance» doit pour le moment se limiter à l'observation à distance et toutes les décisions devraient être prises par ceux qui sont physiquement présents. Etant donné que la plupart des réunions des commissions d'études sont des réunions au cours desquelles des décisions sont prises, la participation à distance active se limitera pour le moment aux seules réunions des groupes de travail de l'UIT‑R.

Il s'agit également de savoir comment résoudre les questions/problèmes délicats que soulève un participant à distance pendant une réunion. En général, ces questions font l'objet de discussions pendant les «pauses café», mais la participation à distance n'offre pas cette possibilité.

Une autre difficulté réside dans la complexité de la gestion de réunions auxquelles participent à la fois des participants physiquement présents et des participants à distance. A mesure que ce type de réunion se généralisera, les présidents auront peut-être besoin d'une assistance et d'une formation supplémentaires.

De plus, avec la généralisation de la participation par voie électronique, les organisateurs de réunions devront tenir compte du fait que les délégués se trouvent dans différentes zones horaires.

# 2 Problèmes techniques ou opérationnels liés à la participation à distance

**Sécurité et authentification**: La procédure d'accréditation et d'authentification est pour l'essentiel la même pour les téléparticipants que pour les délégués présents physiquement. L'UIT teste actuellement plusieurs plates-formes de conférence susceptibles d'offrir les niveaux d'authentification requis (ces niveaux sont liés au service d'authentification de l'UIT, qui englobe le système TIES). Ces plates-formes donnent aux organisateurs l'assurance que seuls les délégués inscrits ont accès à une salle de réunion électronique ou à un enregistrement de réunion électronique donné.

**Langues**: Les premiers essais ont mis en évidence des problèmes de qualité sonore rendant l'interprétation difficile. Même si elle était suffisante pour permettre aux participants, aux procès‑verbalistes et aux transcripteurs de suivre les débats, la qualité sonore était insuffisante aux fins de l'interprétation, les interprètes étant même parfois dans l'impossibilité de restituer l'intervention des participants à distance. Il manquait aux liaisons audio la profondeur nécessaire pour permettre de comprendre parfaitement une intervention, en particulier les changements d'intonation importants, qui sont essentiels pour permettre aux interprètes de comprendre et de restituer comme il se doit une intervention. Dans certains cas, le sens des interventions s'en est trouvé compromis. Tant que la technologie n'a pas été améliorée et testée et qu'une liaison audio de bonne qualité ne peut être assurée pour les interprètes, il est important d'informer toutes les parties concernées du caractère expérimental de cette initiative et de diffuser les avertissements nécessaires pour protéger le travail des interprètes.

De nouveaux essais ont été effectués et compte tenu des résultats, le Département des services informatiques a bon espoir que l'on parviendra à résoudre les problèmes liés à l'appui multilingue aux fins de la participation à distance.

**Qualité de fonctionnement des équipements**: Afin que les participants deviennent moins tributaires du lieu physique de la réunion, ils doivent avoir confiance dans l'infrastructure de communication. La qualité de la diffusion audio et la fiabilité demeurent des conditions sine qua non et également le principal défi à relever pour assurer des services d'interprétation.

Il conviendrait d'élaborer des lignes directrices établissant des normes minimales applicables aux équipements d'utilisateur utilisés pour assurer un bon fonctionnement (par exemple, prescriptions minimales concernant les logiciels, la largeur de bande numérique de la connexion à l'Internet, l'utilisation de casques d'écoute de bonne qualité et de lignes de communication fiables).

**Procédure opérationnelle**: De même, afin d'éviter de retarder ou de gêner les réunions, il conviendrait d'élaborer des lignes directrices applicables aux procédures opérationnelles (par exemple concernant la vitesse de dictée, l'élimination du bruit ambiant, les instructions concernant l'utilisation du logiciel).

**Appui**: Outre l'appui fourni par le Président et le Conseiller au sujet des procédures, il est nécessaire de prévoir une assistance technique pour la mise à disposition d'installations de participation à distance. A l'heure actuelle, il faut deux techniciens par réunion et la salle de réunion proprement dite doit être dûment équipée. Ces exigences imposent des limites au nombre de réunions parallèles pendant lesquelles on pourrait envisager une participation à distance.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_